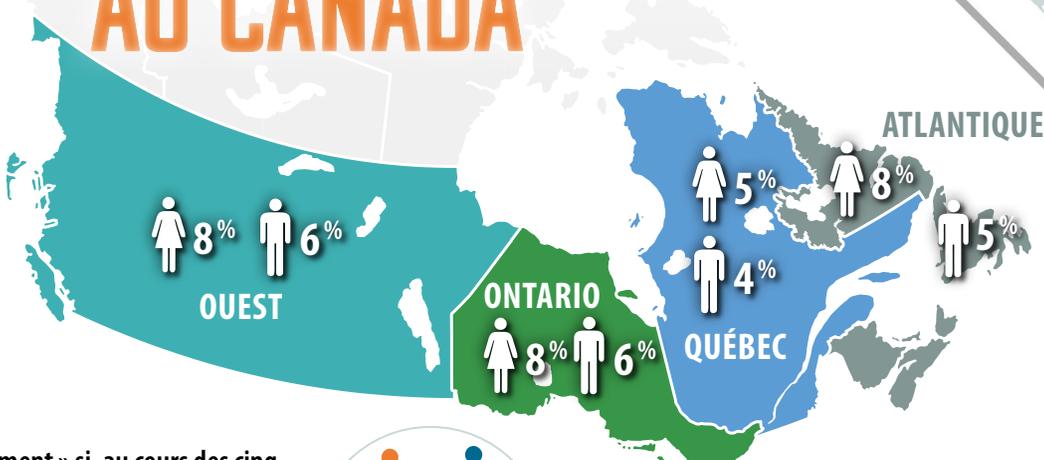
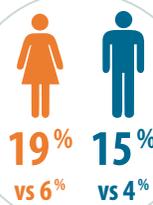


LE CYBERHARCÈLEMENT AU CANADA

La prévalence du cyberharcèlement selon la région :

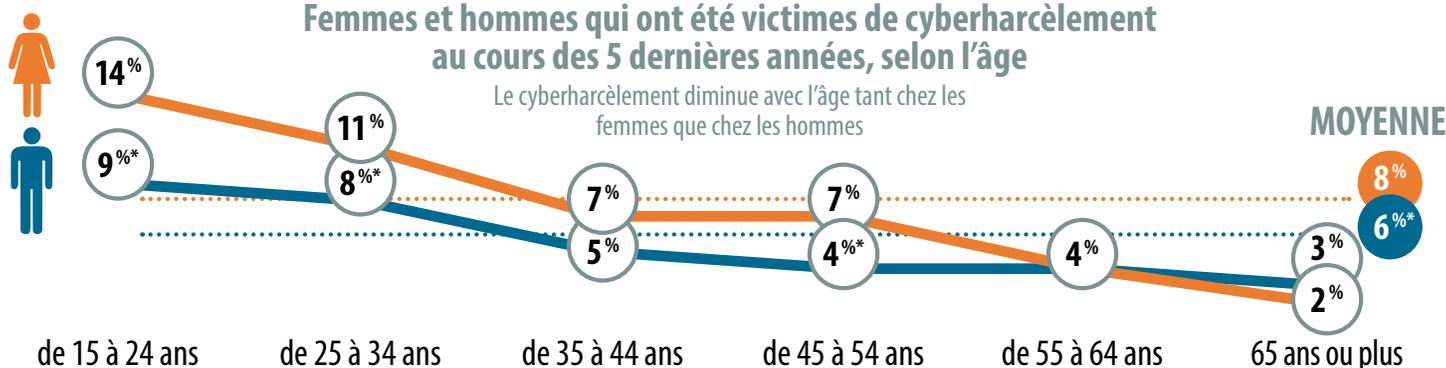


Une personne a été victime de « cyberharcèlement » si, au cours des cinq dernières années, elle a reçu à répétition une attention non désirée en ligne. Le cyberharcèlement comprend le fait de recevoir des messages non désirés par courriel, par messagerie ou par l'entremise des médias sociaux, ou la publication par une autre personne de renseignements ou de photos inappropriés, indésirables ou personnels sur un site de médias sociaux.



Les personnes qui ont déclaré avoir subi de la discrimination au cours des 5 dernières années sont plus susceptibles d'avoir été victimes de cyberharcèlement que celles qui n'ont subi aucune discrimination.

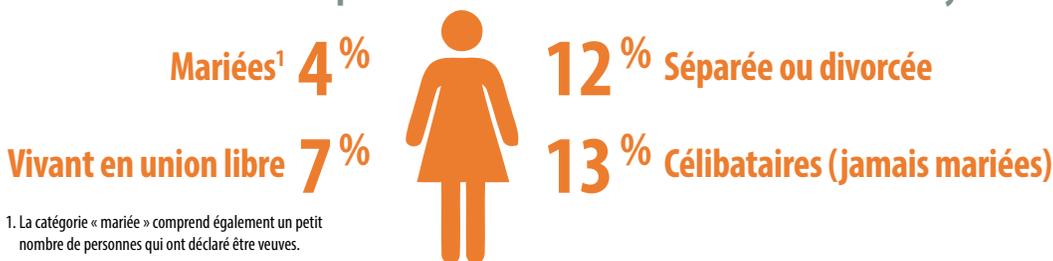
Femmes et hommes qui ont été victimes de cyberharcèlement au cours des 5 dernières années, selon l'âge



* Valeur significativement différente du résultat observé pour les femmes à $p < 0,05$

Notes : Exclut les territoires. Comprend seulement les personnes qui ont utilisé l'Internet au cours des cinq dernières années.

Les femmes célibataires, séparées ou divorcées sont plus susceptibles que les autres femmes de déclarer avoir été cyberharcélées



1. La catégorie « mariée » comprend également un petit nombre de personnes qui ont déclaré être veuves.

Les femmes séparées ou divorcées qui ont été victimes de cyberharcèlement sont aussi plus susceptibles que les autres femmes séparées ou divorcées de déclarer avoir été agressées physiquement ou sexuellement par un ex-conjoint.

Santé mentale

% des Canadiens qui ont déclaré avoir une très bonne ou une excellente santé mentale



Sécurité personnelle

% des Canadiens qui se disent satisfaits ou très satisfaits de leur sécurité personnelle



ISBN : 978-0-660-23834-0
 Numéro de catalogue : 11-627-M

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 2014